

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-53 du 22 Mars 1996

portant abrogation du Décret N° 94-117  
du 25 Avril 1994 portant nomination du  
Colonel Basile DADELE en qualité de  
Chef de l'Etat-Major Particulier du  
Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-117 du 25 Avril 1994 portant nomination du Colonel Basile DADELE en qualité de Chef de l'Etat-Major Particulier du Président de la République ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 22 Mars 1996,

DECRETE :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 94-117 du 25 Avril 1994 portant nomination du Colonel Basile DADELE en qualité de Chef de l'Etat-Major Particulier du Président de la République.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

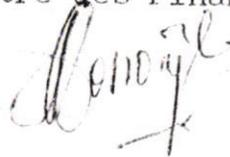
COTONOU, le 22 Mars 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 CC 2 MF 4 Autres Ministères 19  
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCF-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3  
DCMIL 4 EM/EB 6 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressés 1 JO 1.-